

Arrêté du Maire de Pompey
Portant autorisation de circulation et de stationnement

Le Maire de la commune de Pompey,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1.
Vu le Code de la route.
Vu le Code de la voirie routière.
Vu les articles L.2121-1, L.2122-2 et L.2122-3 du Code Général de la Propriété des personnes Publiques (CG3P).
Vu la demande de la Maison des Jeunes et de la Culture de Pompey, sise 99 Ter rue des Jardins Fleuris, en date du 19 juin 2023, qui souhaite installer un marabout sur le parking arrière de la MJC, dans le cadre du Centre de Loisirs des vacances d'été 2023.
Vu la nécessité de l'installer sur le parking communal situé rue des Jardins Fleuris à Pompey,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et des intervenants pendant les travaux,

ARRETE

Article 1 : La Maison des Jeunes et de la Culture de Pompey est autorisée à installer un marabout sur le parking communal situé à l'arrière de la MJC, rue des Jardins Fleuris, du lundi 10 juillet au vendredi 4 août 2023 et du lundi 7 août au vendredi 1^{er} septembre 2023, dans le cadre du Centre de Loisirs des vacances d'été 2023.

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits sur la zone concernée qui sera matérialisée avec des barrières pendant toute la durée du Centre de Loisirs.

Article 3 : Les agents de la MJC-EVS seront chargés de la mise en place d'une signalisation routière adéquate ainsi que de la sécurité aux abords du parking.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : M. le commandant de la Brigade autonome de Frouard, la Police Intercommunale du Bassin de Pompey sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé(e).

Fait à Pompey, le 23 juin 2023



Le Maire,


Laurent TROGRIC

Destinataires :

Gendarmerie
Police Intercommunale
Recueil des actes administratifs
Affichage
La Maison des Jeunes et de la Culture de Pompey

Publié par voie électronique le 31/7/23